



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 novembre 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 6 novembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 25 novembre 2003

**Acquisition du Foyer des Jeunes Travailleurs de la Roulière**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoint* :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Valérie UZANU.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2003**

DELIBERATION D20030427

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Acquisition du Foyer des Jeunes Travailleurs de la Roulière**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La vocation d'un établissement public intercommunal à caractère social, dont le principe a été adopté par délibération du 17 janvier 2003, s'est heurtée à des problèmes liés notamment au statut des personnels faisant apparaître une remise en cause de la pérennité des emplois.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées par les Foyers de Jeunes Travailleurs en général auxquelles n'échappe pas celui de Niort impliquent une restructuration et une diversification des activités.

Dès lors l'appartenance de ce bâtiment au C.C.A.S perd sa finalité et il apparaît logique que ce patrimoine soit repris par la Ville.

La valeur vénale de cet ensemble immobilier sis 63 rue Saint-Gelais (BY 268 pour 8 a 94 ca et n° 274 pour 417 m<sup>2</sup>) est fixée par le service du Domaine à 1 080 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition du Foyer des Jeunes Travailleurs de la Roulière au prix fixé par le service du Domaine ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir et tous documents s'y rapportant, la dépense étant imputée sur le budget investissement 2003-chapitre 21-711, article 2138.

Madame Françoise BILLY, Présidente du FJT, n'ayant ni participé ni au débat, ni au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	1
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**

[Ordre du jour](#)